



Garantie sérénité ou arnaque

Par **DEL91**, le **05/08/2009** à **17:56**

Bonjour,

Le 6/08/08 j'ai commandé un LCD d'un montant de 1043 euros sur un site marchand en ligne + une extension de garantie sérénité de 3 ans à 159 euros.

Début juin donc 10 mois plus tard mon LCD est en panne, retour chez le vendeur qui me propose un échange avec un autre LCD mais il me pose un problème car il ne rentre pas dans mon meuble TV(il ne s'agit pas du même modèle)

Il me propose de me faire un bon d'achat d'une valeur de 649 euros (valeur du nouveau lcd proposé lors de l'échange).

Est-il normal d'avoir une telle perte 10 mois après, sachant qu'il n'applique pas la procédure de la garantie qui déduit 25 % de la valeur du neuf soit 783.

Quel recours je peux avoir ? Faut-il accepter leur offre au risque tout perdre à quoi bon prendre une extension pour perdre autant d'argent ?

merci de votre réponse

slts

Delf91